

22 juil 2008 -11:33

Appartient à Conseil des ministres du 22 juillet 2008

SPF Sécurité sociale

Réforme de la carrière particulière des agents du niveau A au SPF Sécurité sociale

Réforme de la carrière particulière des agents du niveau A au SPF Sécurité sociale

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant réforme de la carrière particulière des agents du niveau A au SPF Sécurité sociale.

Le projet règle l'intégration des grades particuliers et de certains grades communs dans la carrière du niveau A.

Les rémunérations des titulaires des grades particuliers et de certains grades communs du niveau 1/A sont désormais fixées sur la base des nouvelles échelles de traitement, comme c'est le cas pour les titulaires des grades communs, dans le cadre de la nouvelle carrière du niveau A, entrée en vigueur le 1er décembre 2004.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>